REPUBLIQUE FRANCAISE Département Haute-Garonne

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAPEYROUSE-FOSSAT

SEANCE du 11 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 11 mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne GONZALEZ

Nombre de membres					Date
En exercice	Quorum	Présents	Représentés	Votants	Convocation
23	12	16	4	20	07/03/2024

<u>Présents</u>: Mesdames Messieurs GONZALEZ - ALAUX - BRESSAND - DESCAMPS - DOUSSAT - ECHERBAULT GOIGOUX - GOTTI - GRANZIERA - JIMBERGUES DIETRICH - MILLERAND - SEBASTIANELLI - SPITZ - VACARESSE - VASSAL - ZANCHETTA

<u>Procurations</u>: Mme ZORZI à Mme ALAUX, Mme FONS à Mme GOIGOUX, Mme ROUBERT à Mme SPITZ, M. VINTILLAS à Mme GONZALEZ

Absents: Mmes m. RAMOND A - RAMOND E - ROUJAS

Secrétaire de séance : Mme ALAUX

Objet: Désaffectation et déclassement d'une bande de terrain

Monsieur Jean-Yves CARÉ demeurant au 3C avenue des écoles à LAPEYROUSE-FOSSAT, souhaiterait acquérir un délaissé de chemin communal qui débouche sur sa propriété.

Cette bande de terrain de 37m² n'est pas affecté à l'usage du public.

Il est nécessaire, au préalable, de procéder à sa désaffectation et à son déclassement du domaine public.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CONSTATE la désaffectation à l'usage du public de la bande de terrain de 37m² repérée ci-dessus,
- **DÉCIDE** de procéder à son déclassement du domaine public communal, conformément aux dispositions de l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
- AUTORISE Madame le maire à signer tout acte concernant cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La secrétaire de séance, Marie-Christine ALAUX A LAPEYROUSE-FOSSAT, le 12 mars 2024

Le Maire,

Corinne GONZALEZ